

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES
66350**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET ; Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Michel PLAZA

Absents excusés ayant donné procuration : Aurélie PASTOR-BARNEOUD procuration Thierry SEGARRA, Khalid NESSAR procuration Eric GARAVINI, Martial MIR procuration Laurent LOPEZ, Bernard PAGES procuration Catherine BRET

Secrétaire de séance : Béatrice BAILLEUL

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal Monsieur le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire d'Alain BOBO, ancien élu de la Collectivité, et récemment décédé.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée.

Nicolas BARTHE procède à l'appel uninominal des élus.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire désigne Béatrice BAILLEUL, comme secrétaire de séance. Il demande aux élus s'ils ont bien réceptionné le compte-rendu du précédent conseil, il en rappelle les principaux points de l'ordre du jour et en propose l'approbation.

Laurent ROSELLO prend la parole et indique qu'il n'a pas lu l'ensemble de la discussion au cours de laquelle ils ont échangé au sujet de l'augmentation des taux du foncier bâti, évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 22 mars dernier. Il lui semble que la discussion n'a pas été retranscrite dans son intégralité notamment par rapport aux éléments dont Messieurs LOPEZ et BARTHE ont fait part, sur le fait que certains habitants allaient avoir leur taxe d'habitation exonérer ou dégrèver et qu'ils allaient pouvoir se permettre de mettre un peu plus d'argent sur la taxe foncière. Il rappelle que Monsieur le Maire s'est lui même pris pour exemple, en révélant ce qu'il payait. Laurent ROSELLO souligne que ceci n'est pas apparu dans le compte-rendu. Laurent ROSELLO demande pourquoi ?

Nicolas BARTHE lui répond qu'il n'a pas le souvenir de l'avoir dit ainsi, et indique que les agents travaillant pour la Mairie de Toulouges, n'ont aucun intérêt à favoriser telle ou telle équipe. Ils sont là pour retranscrire le plus fidèlement et le plus rigoureusement la séance. Ainsi s'ils ne l'ont pas retranscrit, c'est que les propos n'ont pas été prononcés comme cela.

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé par 23 voix et 6 abstentions (celles Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES).

Monsieur le Maire énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n°14/2021 : Une convention de mise à disposition de locaux a été signée entre la Commune de Toulouges et l'Atelier Photos Toulougien. Cette mise à disposition, à titre gracieux, concerne le local situé sur le plateau sportif de l'école élémentaire Jean Jaurès, et est consentie pour une durée de 1 an à compter du 22 mars 2021.

Décision n°15/2021 : Dans le cadre de l'opération « Création d'un nouveau stade de football – Parc de Clairfont – Homologation Niveau 5 – Tranche 1 », une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, au titre du programme « Création et réhabilitation d'équipements sportifs ». Le montant de la subvention sollicitée est de 128 456.00 € pour un montant total de 856 374.00 € H.T.

Décision n°16/2021 : Dans le cadre de l'opération « Création d'un nouveau stade de football – Parc de Clairfont – Homologation Niveau 5 – Tranche 1 », la mission complète de maîtrise d'œuvre VRD et hydraulique a été attribuée à la société PRIMA GROUPE pour un montant de 35 700.00 € H.T (taux de rémunération de 5.95% du montant prévisionnel de travaux).

Décision n°17/2021 : Une convention de mise à disposition de locaux a été signée entre la Commune et le C.C.A.S. Cette convention de mise à disposition, à titre gracieux, concerne les locaux n°2 et n°3 situés espace Abelanet et réservés aux permanences de la Cadireta, et est consentie pour 1 an à compter du 25 janvier 2021.

Il indique à l'Assemblée que dans le contexte sanitaire actuel, il y a une augmentation des bénéficiaires de la Cadireta. Il rappelle qu'il est important d'être à l'écoute, d'accueillir ces personnes. Il souligne l'importance de la Cadireta, action d'utilité sociale considérable pour l'équipe municipale.

Décision n°18/2021 : Une convention de mise à disposition de locaux a été signée entre la Commune et le C.C.A.S. Cette mise à disposition concerne les locaux situés en rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de la Mairie Annexe centre ville, située avenue Jules Ferry. Le montant annuel de cette convention est de 5 768.00 (loyer et fluides). 40% du montant sera supporté par le budget principal du CCAS – M14 et 60 % seront supportés par le budget annexe Aide à domicile – M22).

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée des décisions municipales qui sont en cours de réalisation, et indique qu'il les évoquera à nouveau lors du prochain conseil municipal.

Décision n°19/2021 : Un contrat de location de vélo a été signé entre la Commune et VECTALIA PERPIGNAN Méditerranée S.N.C. Cette location concerne 1 vélo électrique pour 15 € / mois et 6 vélos standards pour 30 € / mois. Ce contrat de location est consenti pour une durée de 1 an à compter du 31 mars 2021.

Décision n°20/2021 : Dans le cadre de l'opération « Rénovation thermique des bâtiments communaux – Ecole maternelle Ludovic Massé et école élémentaire Jean Jaurès », une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat au titre de la D.S.I.L – Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales – Année 2021. Cette décision annule et remplace la décision municipale n°2021/07. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 25 697 € pour 49 024 € de travaux.

Décision n°21/2021 : La commune a cédé à Monsieur Christian CAPDEVILLE le véhicule Peugeot 403 L (corbillard) pour la somme de 4 000.00 €.

Décision n°22/2021 : Dans le cadre de l'opération « Rénovation thermique des bâtiments communaux – A.L.S.H et Espace Jeunes », une demande de subvention a été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales, au titre du programme « Aide à l'Investissement ». Le montant de la subvention sollicitée est de 13 215.00 € pour 28 801.00 € H.T de travaux.

Décision n°23/2021 : Un avenant n°2 a été signé entre la Commune de Toulouges et le laboratoire MEDILAB 66, pour la mise à disposition du local associatif de rugby à XIII. Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 2 mois à compter du 30 avril 2021.

Décision n°24/2021 : Dans le cadre de l'opération « Rénovation thermique des bâtiments communaux », une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée. Le montant de la subvention sollicitée est de 23 347 € pour 77 825.00 € de travaux.

Il conclut son intervention, en soulignant qu'il est important de rénover les bâtiments communaux, en les isolant afin d'économiser et optimiser l'énergie.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

Laurent LOPEZ prend la parole, et introduit son propos en rappelant à l'Assemblée que lors de l'envoi de la convocation avec l'ordre du jour, chaque élu a reçu le cahier budgétaire et ses annexes qui sera le support de cette présentation.

Il remercie les services communaux et également François TIXADOR pour la préparation de ce budget qui comporte de nombreuses pièces. C'est un exercice complexe et compliqué, réalisé avec beaucoup de minutie.

Il précise aussi que comme pour le Rapport d'Orientations Budgétaire, ces projets de budget ont été présentés en commission Finances, où les deux groupes « Pour Vous Toulougiens », et « Encore et Toulouges » étaient représentés le 7 avril dernier et qu'ils ont été tous votés à l'unanimité lors de cette commission.

1 – Budget Commune – Approbation du compte de gestion

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion est réalisé par le Trésorier Principal, Monsieur Ahmed HAMIDANI.

Il indique à l'Assemblée :

- En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 515 137.61 €, et les dépenses à 2 874 067.76 €, faisant ressortir un déficit de 358 930.15 €
- En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 6 422 397.50 €, et les dépenses à 6 260 586.85 €, faisant ressortir un excédent de 161 810.65 €

Laurent LOPEZ donne ensuite lecture du montant total des sections, situé en page 1 du document budgétaire, soit :

- 8 937 535.11 € de recettes
- 9 134 654.61 € de dépenses

Il invite les élus à se reporter à la page 2 du document budgétaire. Il explique le tableau où figurent :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2019
 - Le résultat de clôture de l'exercice 2020, avec au budget principal
 - o en section d'investissement un montant de 267 408.72 €
 - o en section de fonctionnement un montant de 580 744.60 €
- soit un total de 848 153.32 €

Il rappelle à l'Assemblée que toutes ces écritures ont été faites par le Comptable Public, et explique qu'il s'agit de donner quitus de ces dépenses et de ces recettes.

Le compte de gestion du budget de la commune est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget Commune – Vote du Compte Administratif – exercice 2020

Laurent LOPEZ demande à Monsieur le Maire de se retirer du débat et du vote. Nicolas BARTHE sort.

Laurent LOPEZ indique à l'Assemblée que les résultats du compte administratif 2020, faits par le service financier de la commune est extrêmement conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal.

Ainsi, on retrouve :

- En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 515 137.61 €, et les dépenses à 2 874 067.76 €, faisant ressortir un déficit de 358 930.15 € (essentiellement dû aux programmes 2018 et 2019 qui avaient été placés en reste à réaliser sur le budget 2020, comme la Résidence Intergénérationnelle, le local associatif du rugby à XIII, l'aire sportive du Mas Puig Sec. La dépense supplémentaire était celle du pump-track, réalisé à l'automne 2020)

- En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 6 422 397.50 €, et les dépenses à 6 260 586.85 €, faisant ressortir un excédent de 161 810.65 €. Il explique que l'on retrouve essentiellement les restes à réaliser, dans la section d'investissement, pour les dépenses d'un montant de 406 263.11 € et pour les recettes 595 714.99 €.

Ce qui conduit à un résultat cumulé de 9 540 917.12 € en dépenses et 10 578 522.92 € en recettes.

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance.

3 – Budget Commune – Affectation du résultat

Laurent LOPEZ invite l'Assemblée à se reporter à la page 9 du cahier budgétaire.

Il indique que compte tenu des chiffres énoncés précédemment, le montant du résultat à affecter est de 580 744.60 €.

Il propose de ne pas affecter de réserves en investissement (R1068) et de reporter la totalité du résultat en section de fonctionnement (R002), soit 580 744.60 €.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Comptes de gestion des Budgets Annexes

Il nomme les différents budgets annexes :

- Budget annexe restaurant scolaire
- Budget annexe Logements sociaux II
- Budget annexe Parking Côté
- Budget annexe Lotissement Als Horts

et précise que pour l'étude de ces budgets, les élus doivent se reporter à la page 31 du document budgétaire, et également au tableau remis en début de séance.

Il propose d'adopter en premier les comptes de gestion de ces budgets annexes, établis par le Trésorier Principal :

- Compte de gestion du budget annexe Restaurant scolaire : résultat nul
- Compte de gestion du budget annexe Logements sociaux II :
 - ✓ Section d'investissement : déficit de 270.77 € qui correspond au remboursement d'une caution d'un de ces logements
 - ✓ Section de fonctionnement : résultat nul
- Compte de gestion du budget annexe Parking Co : excédent de 1 107.19 €
- Compte de gestion du budget annexe Lotissement Als Horts : résultat nul (section d'investissement et de fonctionnement), puisqu'il n'y a pas eu d'écritures comptables.

Vote à l'unanimité des comptes de gestion des budgets annexes.

5 – Vote des comptes administratifs 2020 des budgets annexes.

Laurent LOPEZ demande à Monsieur le Maire de se retirer du débat et du vote.

Laurent LOPEZ commente le résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Restaurant scolaire. Le montant des dépenses (270 610.73 €) est égal au montant des recettes (270 610.73 €). Faisant ainsi ressortir un résultat de clôture nul (0€), à l'identique du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal.

Il poursuit ensuite avec le compte administratif du budget annexe Logements sociaux II. Il précise qu'il n'y a pas eu d'écritures de fonctionnement, en section d'investissement il y a eu un remboursement de 270.07 €, identique au compte de gestion.

Il aborde le compte administratif du budget annexe Parking Cô, avec un montant des dépenses de 15 089.08 € et un montant de recettes de 16 196.27 €, faisant ressortir un excédent de 1 107.19 €, conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Il termine par le compte administratif du budget annexe lotissement Als Horts, qui n'a pas eu d'écritures comptables cette année, soit un résultat nul en section de fonctionnement et en section d'investissement, à l'identique du compte de gestion.

Vote pour à l'unanimité des comptes administratifs des budgets annexes.

Monsieur le Maire regagne la séance.

6 – Budget annexe Parking Cô – Constatation de l'excédent de clôture pour reversement au budget principal de la commune

Laurent LOPEZ, rappelle à l'Assemblée que le compte administratif 2020 du budget annexe Parking Co a fait ressortir un excédent de clôture, d'un montant de 17 679.66 €.

Il propose à l'Assemblée le reversement d'une partie de cet excédent, d'un montant de 10 000,00 €, vers le Budget Principal de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

7 – Budgets annexes – Affectation du résultat

Laurent LOPEZ aborde l'affectation du résultat des budgets annexes :

- Logements sociaux II, d'un montant de	29 595.38 €
- Lotissement Als Horts, d'un montant de	788 402.91 €
- Parking Cô, d'un montant de	17 679.66 €

Il fait procéder au vote de ces affectations de ces budgets annexes. Vote pour à l'unanimité.

8 – Budgets annexes – Approbation du vote du Budget Primitif 2021

Laurent LOPEZ annonce le projet de budget primitif du budget annexe du restaurant scolaire. Il indique qu'il a été réalisé en prenant en compte de repartir pour une année pleine et entière. Ainsi pour le restaurant scolaire, il a été budgétisé :

- Montant de dépenses : 367 650.00 €
- Montant de recettes : 367 650.00 €

Il poursuit avec le projet de budget du budget annexe Logements sociaux II :

Section de fonctionnement :

- Montant des dépenses : 29 595.38 €
- Montant des recettes : 29 595.38 €

Section d'investissement :

Montant des dépenses : 119 266.53 €

Montant des recettes : 119 266.53 €

Laurent LOPEZ continue avec le budget annexe Parking Côté, qui est équilibré à hauteur de 33 929.66 €.

Il termine avec celui du Lotissement Als Horts, équilibré en section de fonctionnement à 3 226 646.77 €, et à 3 146 646.77 € en section d'investissement.

Vote pour à l'unanimité.

9 – Approbation du budget primitif 2021 de la Commune

Laurent LOPEZ rappelle que l'objectif de ce budget est de permettre des services publics communaux de meilleure qualité et de répondre aux besoins des programmes d'investissement présentés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le budget total s'élève à 9 554 467.94 €, dont 7 023 321.76 € pour la section de fonctionnement et 2 531 146.18 € pour la section d'investissement.

Il précise que le budget a été établi sur :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- une augmentation du taux nécessaire, du fait de la capacité d'Autofinancement négative ces dernières années
- un programme pluri-annuel d'investissement présenté lors de la séance du Rapport d'Orientations Budgétaires, et nécessaire au développement de la commune
- une augmentation des demandes de subvention, pour les recettes

A / Section de fonctionnement

Laurent LOPEZ informe l'Assemblée qu'il s'agit de la partie la plus importante du budget.

Il indique que les pages concernées vont de la page 15 à la page 31 du document budgétaire.

Pour cette section, il rappelle que le montant total des dépenses s'élève à 7 023 321.76 € et dont les principaux postes sont :

- les charges à caractère général (eau, électricité...) 1 145 800.00 €, stabilisation par rapport à l'année dernière
- les charges de personnels et frais assimilés, 3 810 000.00 €, sont en augmentation dû à l'avancement de carrière, la titularisation de certains agents...
- l'atténuation de produits 77 000.00 €, en augmentation également et notamment l'amende de la Loi S.R.U qui passe de 36 000 € à 77 000 €, puisque la ville est carencée en logements sociaux
- les autres charges de gestion courante 1 299 912.00 €
- les charges financières 67 500.00 €
- les charges exceptionnelles 15 000.00 €
- les dépenses imprévues 25 000.00 €
- le virement à la section d'investissement 239 599.10 €, ce qui signifie que dès le budget primitif 2021, la commune revient à une Capacité d'Autofinancement positive.
- les opérations d'ordre de transfert entre sections 343 510.66 €

Il examine désormais les recettes, dont le montant total s'élève à 7 023 321.76 € et énonce les principaux chapitres :

- Atténuations de charges 100 000.00 €
- Produits des services du domaine et ventes diverses 575 300.00 €
- Impôts et taxes 4 270 779.00 €
- Dotations et participations 1 206 307.00 €

- Autres produits de gestion courante	89 730.00 €
- Produits exceptionnels	1 600.00 €

B / Section d'investissement

Laurent LOPEZ aborde ensuite la section d'investissement, dont le montant total s'élève à 2 531 146.18 €.

Les dépenses d'investissement :

- Dépenses d'équipement	63 500.00 €.	Il précise que cette subvention d'équipement aurait dû être versée à Marcou Habitat ces dernières années, ce qui aurait évité que la commune soit carencée et de payer l'amende de 77 000.00 €
- Les encours d'opération immobilières	1 264 000.00 €	
- L'emprunt et dettes assimilés	507 557.00 €	
- Les autres immobilisations financières	90 000.00 €	
- Les opérations d'ordre de transfert	198 827.00 €	
- Les Restes à réaliser	406 263.00 €	

Les recettes d'investissement :

- Subventions d'investissement	270 791.00 €
- Emprunts	216 970.00 €
- Dotations, fonds divers, dont le F.C.T.V.A	288 051.00 €
- Dépôt de caution	1 070.00 €
- Autres immobilisations financières	4 100.00 €
- Produits de cessions	305 000.00 €
- Virement de la section de fonctionnement	239 599.10 €
- Amortissement	343 510.00 €

Laurent LOPEZ fait un point sur la dette. Il indique que le capital restant dû passe de 3 836 299.13 € au 31 décembre 2019 à 3 394 000 € au 31 décembre 2020, soit une baisse de près de 500 000.00 €. Il informe qu'il s'agit d'une dette saine, puisque tous les emprunts sont classés 1A sans risque.

Il revient au tableau relatif aux recettes d'investissement, puisqu'il propose un emprunt d'équilibre à hauteur de 215 900 € et qui sera réalisé selon l'avancée des engagements d'investissement. Il rappelle que le budget reste un budget primitif, est que peut-être ce prêt ne sera pas réalisé. Cependant, Laurent LOPEZ explique que ce crédit pourrait être réalisé pour lisser l'extinction de la dette puisqu'il rappelle que la CAF de cette année est supérieure à l'emprunt proposé. Il rappelle également que 3 prêts arrivent à échéance au cours des 2 prochaines années. Il indique à l'Assemblée que ce chapitre a déjà été abordé lors du D.O.B.

C / Vote des taux

Il rappelle que le taux de foncier bâti s'élevait à 18.83% et propose de le passer à 22.83%. Il rappelle que la taxe foncière a été réformée. Il indique que cette année, la feuille d'imposition du foncier bâti, présentera une seule colonne qui cumulera le taux de la commune avec celui du département. En effet les communes récupèrent la part départementale du foncier bâti, pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Ainsi, au lieu d'être à 38.93 % (somme du taux communal 18.83% + taux départemental 20.10%), le taux communal sera de 42.93% (somme du nouveau taux communal 22.83% + taux départemental 20.10%), soit une augmentation de 4 points, faisant ressortir un produit fiscal atténué de 3 444 274 €.

Le taux de taxe du foncier non bâti est de 49.50%.

Il indique que le produit fiscal total attendu est de 3 713 074 €.

Laurent ROSELLO prend la parole et indique que comme ils l'ont évoqué lors du précédent conseil municipal, ils sont contre l'augmentation du taux du foncier bâti. En effet, il indique que cela est injuste, car cela ne dépend pas des revenus des personnes, mais cela dépend de la valeur du bien immobilier. Il rajoute qu'en cette période de crise sanitaire compliquée pour l'ensemble des toulougiens, augmenter des impôts à des personnes qui ont peut-être des difficultés financières, semble difficile et injuste. Il rappelle que la taxe d'Habitation est basée sur le revenu tandis que la taxe foncière est basée sur la valeur locative de l'habitation. Il indique que sur le territoire des nombreuses personnes sont âgées et ou veuf, et que leur retraite ne le permet pas de subvenir à leurs besoins, et cette augmentation de taux est assez difficile par rapport à la population. Il explique que c'est la raison pour laquelle ils avaient voté contre lors de la séance du Conseil municipal relative au débat d'Orientations Budgétaires, et c'est la raison pour ils revoteront contre lors de cette séance.

Laurent LOPEZ fait procéder au vote des taux : 6 voix contre (Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Marc VALETTE, Bernard PAGES) et 23 voix pour.

Laurent LOPEZ revient sur la présentation et au vote du Budget primitif 2021 de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

10 – Attribution de subventions aux associations.

Nicolas BARTHE demande aux élus, présidents d'Association de se retirer du débat et du vote.

Véronique FERNANDEZ et Franck DE LA LLAVE se retirent.

ASSOCIATIONS ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant	ASSOCIATIONS ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS		Associat° des parents d'élèves (maternelle)	600.00 €
Centre Communal d'Action Sociale	300 000.00 €	Associat° parents d'élèves Toulouges	2 500.00 €
Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture	650 000.00 €	Association Don d'organes	100.00 €
Restaurant Scolaire	65 000.00 €	Foyer socio éducatif F. Mitterrand	200.00 €
		Bressola	750.00 €
		Coopérative école Jean Jaurès	1 800.00 €
REPARTITION USAT	34 000.00 €	FNACA	400.00 €
USAT Omnisports	1 576.00 €	Le Souvenir Français	400.00 €
Badminton	1 480.00 €	Radio Arrels	200.00 €
Basket	5 503.00 €	Pass'Sports	2 550.00 €
Cyclotourisme	650.00 €	COS Retraités	3 050.00 €
Roussillon Football	5 498.00 €	Jardins familiaux	200.00 €
Association Gymnastique volontaire	650.00 €	Secours Populaire	300.00 €
Judo	5 127.00 €	Comité de jumelage	1 000.00 €
Karaté	730.00 €	Les Chats Libres	1 200.00 €
Pétanque	650.00 €	Prévention routière	200.00 €
Rugby à XIII	3 510.00 €	Toulouges en Fête	1 200.00 €
Running 66	650.00 €		
Aspres Rugby XV	650.00 €	Subventions exceptionnelles (cpte 6574)	
Taekwondo	650.00 €	Junior Association (voyage)	500.00 €
Tennis	3 954.00 €	Los Amigos (Dakar)	500.00 €
Tennis de Table	1 422.00 €	ASCT	380.00 €
Volley-ball	650.00 €	Les Amis de la Résidence PANICOT	400.00 €
Pentathlon	650.00 €	L'Forme & Danse	200.00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES		Divers	7 070.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	200,00 €		
Anciens Combattants de Toulouges	100,00 €		
		TOTAL GENERAL	1 075 000.00 €

Vote pour à l'unanimité.

Véronique FERNANDEZ et Franck DE LA LLAVE regagnent leur siège.

Nicolas BARTHE remercie, au nom des élus, le service de la Comptabilité et du Secrétariat Général qui accompagnent les élus quotidiennement dans l'élaboration des budgets communaux, qui sont des dossiers complexes et qui demandent une certaine responsabilité. Il remercie également François TIXADOR, puisqu'il s'agit là de son premier budget élaboré à la Municipalité de Toulouges.

11 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Perpignan et Toulouges commune de résidence – Approbation des tarifs et de la convention

Stéphanie GOMEZ donne lecture de la délibération.

Stéphanie GOMEZ informe l'Assemblée que depuis de nombreuses années, il existe entre Perpignan, commune d'accueil et Toulouges, commune de résidence, une convention qui organise le transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques.

Par délibération du 19 mai 2020, la commune de Perpignan a fixé la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques, en sa qualité de commune d'accueil, pour l'année scolaire 2020/2021. Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour les écoles préélémentaires, attribution d'un forfait de 1 460 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, attribution d'un forfait de 545 € par enfant,

Elle précise que cette participation demandée par la ville de Perpignan est calculée, chaque année, d'après les dépenses de fonctionnement inscrites au dernier compte administratif, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville en se référant à la liste des dépenses obligatoires citées dans la circulaire du 25 août 1989, mise en perspective avec la circulaire du 27 août 2007 pour assurer le total respect du principe de parité public/privé.

Véronique FERNANDEZ demande si les écoles privées ont le même fonctionnement ?

Stéphanie GOMEZ répond que chaque année une contribution forfaitaire est attribuée à l'école privée Sainte Marie, sur les bases du montant calculé pour les écoles publiques. Ainsi la commune verse une contribution pour les enfants toulougiens inscrits à l'école privée Sainte Marie.

Vote pour à l'unanimité.

12 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges et les communes de résidence – Approbation des tarifs et de la convention

Stéphanie GOMEZ informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer annuellement pour fixer les tarifs relatifs au transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges, commune d'accueil et les communes de résidence, conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Education :

«Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence(...) »

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées, pour l'année scolaire 2020/2021 sur la base des opérations du compte administratif 2020.

Elle propose de délibérer, pour fixer les nouveaux tarifs et autoriser le Maire à conventionner avec les communes limitrophes.

Ainsi la Ville de Toulouges et les communes limitrophes, sont signataires d'une convention relative aux modalités administratives et techniques de participation aux frais d'enseignement.

Par ailleurs, pour calculer la participation, la circulaire du 25 août 1989 (N°89-273) concernant " la répartition, entre les communes, des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes " doit être lue en tenant compte du principe de parité public/privé, défini par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 (N°2004-809) en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat.

Les forfaits par élève en école préélémentaire et en école élémentaire doivent donc faire l'objet d'une réévaluation prenant en compte l'actualisation des champs des dépenses obligatoires comparativement à la circulaire N°2007-142 du 27 août 2007.

Le montant de la participation demandée par la Ville de Toulouges, commune d'accueil, pour l'année scolaire 2019/2020 sera donc de :

- pour les écoles préélémentaires, 1 731.54 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, 325.24 € par enfant.

La présente convention entrera en vigueur pour l'année scolaire 2020/2021 et s'appliquera, désormais, en lieu et place des précédentes conventions.

Laurent ROSELLO demande combien d'élèves sont concernés, que se soit en maternelle ou en élémentaire ?

Stéphanie GOMEZ lui répond que les demandes de dérogations arrivent tout au long de l'année. Elles sont traitées au cas par cas.

Nicolas BARTHE lui répond que cela concerne quand même quelques enfants.

Stéphanie GOMEZ reprend en indiquant qu'en septembre 2020, cela concernait 11 enfants, pour Perpignan.

Vote pour à l'unanimité.

II / PERSONNEL

1 – Présentation du nouvel organigramme transitionnel des services communaux

Nicolas BARTHE présente l'organisation des services communaux avec son nouvel organigramme. Il précise qu'il s'agit d'un organigramme transitionnel et qui a été transmis lors de l'envoi de la convocation.

Il souligne que ce nouvel organigramme est totalement opposé à l'ancien. En effet, il précise que lors du mandat précédent, l'organigramme était « en râteau », alors que celui-ci s'organise en 2 pôles :

- 1 pôle qui s'occupe et qui gère tous les métiers, tous les services liés à la sécurité, à la proximité, à l'administratif, au lien avec la population
- 1 pôle qui s'occupe du Sport, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Communication

Monsieur François TIXADOR, étant le Directeur Général des Services de la Ville, un service de Secrétariat Général lui est attribué.

Il précise que l'organisation des services communaux a été découpée en 2 grands pôles :

- Pôle Education – Enfance - Jeunesse – Sports – Communication :

Nicolas BARTHE explique que Toulouges accueille de nombreuses familles, de plus en plus d'enfants. Ainsi la commune se doit d'être organisée dans l'accueil des enfants, de la petite enfance en passant par la prévention de la jeunesse : l'accès à l'orientation, l'accès à l'animation, l'accès à la culture. Pour se faire, l'équipe municipale a voulu créer un pôle dynamique et capable de mettre en place la politique présentée aux administrés.

Marc VALETTE prend la parole et indique qu'il a plusieurs remarques à formuler :

Marc VALETTE demande pourquoi dans le titre l'adjectif provisoire est utilisé ?

Nicolas BARTHE lui répond en lui expliquant que lorsqu'il a rencontré les agents il leur a indiqué : que la Commune de Toulouges a des agents qui ont des compétences et avec lesquels, l'équipe municipale souhaite travailler, et s'appuyer. Toutefois, elle souhaite avant tout les tester, ainsi elle a mis en place cet organigramme qui est transitionnel, c'est-à-dire qu'il va s'échelonner sur 1 an de façon à ce que les agents et les chefs de service prennent leur marque, le lien soit fait avec le nouveau Directeur Général des Services. Ainsi il indique que cet organigramme est transitionnel et qu'il sera revu dans 1 an. Les gens qui sont en place sont confortés, l'organigramme a également été présenté lors du Comité Technique. Il conclut en indiquant qu'il espère que l'organigramme transitionnel aboutisse en un organigramme définitif.

Marc VALETTE fait remarquer que le Secrétariat du Maire est en lien avec le Directeur Général des Services et non avec le Maire. Marc VALETTE indique que pour lui, l'autorité territoriale c'est le Maire uniquement et les Adjoint et élus délégués ne doivent pas figurer.

Nicolas BARTHE lui répond que le Maire incarne le volet politique de la ville, la gestion du personnel, des ressources humaines incombent au Directeur Général des Services. C'est pour cela que le secrétariat du Maire a été rattaché au D.G.S. Il poursuit en indiquant que pour le secrétariat du Maire le lien hiérarchique est avec le D.G.S.

Marc VALETTE indique qu'il a remarqué sur ce document

- que des agents de catégorie « C » encadre des agents de catégorie supérieure notamment des « B ».
- que des agents de catégorie « A » sont au même niveau que des agents de catégorie « C ».

Nicolas BARTHE lui répond qu'il n'y a pas d'agents de catégorie « A » au même niveau que des agents de catégorie « C ».

Marc VALETTE précise qu'ils sont sur la même ligne, il ne veut pas nommer les agents concernés.

Nicolas BARTHE lui répète qu'il n'y a pas d'agents de catégorie « A » sur le même étage, sur la même strate qu'un agent de catégorie « C ».

Marc VALETTE demande quel est le statut des délégués du Maire ?

Nicolas BARTHE lui répond que les délégués du Maire sont au nombre de 2 :

- Jean-Paul LEUTELLIER : délégué à la sécurité. Il a pour mission de réaliser, étudier et réfléchir, faire le lien avec le Maire sur les projets liés à la sécurité. Il est Officier de Police Judiciaire. Nicolas BARTHE et son équipe souhaitaient faire évoluer la Police Municipale, l'armer, réaliser la convention de mutualisation et de mise en commun, adoptée lors du dernier conseil municipal, pour une police intercommunale avec la commune de Le SOLER, soit changer le profil de la police municipale. Pour ce faire, ils avaient besoin de personnes qui connaissent le sujet. Il présente Jean-Paul LEUTELLIER, comme le cerveau de cette réflexion. Il accompagne et conseille Monsieur le Maire.

- Claude CID : délégué à la proximité. Monsieur le Maire rappelle que Claude CID est un enfant de Toulouges, dont l'expérience est exceptionnelle. Il a grandi à Toulouges, et continue de faire le lien avec les habitants. Il a en charge la démocratie participative, et organise les ateliers de ville

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de contractuels qui l'accompagnent. Il souligne qu'ils réalisent leur travail de manière appliquée, sérieuse et il tient à les en remercier.

Marc VALETTE s'interroge sur la médiathèque, car c'est le seul cadre dans lequel il n'y a pas de nom ?

Nicolas BARTHE lui répond en lui rappelant que le principe est le même, à savoir le respect des équipes en place et de la Responsable. Il rappelle également qu'ils font confiance aux agents qui travaillent pour la collectivité. Ils s'appuient sur leur compétence et ils ont choisi de laisser des carrés vides, c'est-à-dire que sur les 6/8 mois qui vont suivre, les agents vont pouvoir évoluer, prendre des responsabilités. Ainsi, sur quelques cadres intermédiaires, il y a des cases vides, car il va être permis aux agents de la collectivité de monter en compétence, de prendre des responsabilités.

Marc VALETTE s'interroge sur la case « Action sociale », ne s'agit-il pas d'un doublon avec le C.C.A.S ? ou d'une volonté de prendre la main sur le C.C.A.S ?

Nicolas BARTHE lui rappelle que le Maire est également président du C.C.A.S, est ce fait il a la main sur l'action sociale de la ville. Un maire doit pouvoir réfléchir, faire face et anticiper l'action sociale de sa ville.

Marc VALETTE reprend en indiquant que le C.C.A.S a un conseil d'administration.

Nicolas BARTHE répond que le Maire est le président de ce conseil d'administration.

Marc VALETTE demande pourquoi ajouter un autre service dédié à l'action sociale ?

Nicolas BARTHE lui répond en précisant que la C.T.G de la Caisse d'Allocations Familiales amène l'équipe municipale à raisonner de cette manière, en mettant en avant l'action sociale et en la différenciant du C.C.A.S. Il rassure en indiquant qu'il n'y a pas d'hégémonie, ni de séparatisme, ni de manipulation. Le Maire reste le premier référent de l'action sociale sur la ville

Marc VALETTE fait remarquer que pour le service de Police Municipale, il n'y a pas de lien hiérarchique.

Nicolas BARTHE répond qu'il s'agit d'un lien fonctionnel qui est rattaché directement au D.G.S et au Maire.

Marc VALETTE indique que sur l'organigramme, le service voirie est en pointillé, car il est de la compétence de Perpignan Méditerranée Métropole, ce qui est compréhensible, mais pourquoi le service Police Municipale est également en pointillé ?

Nicolas BARTHE lui rappelle qu'il a pris la main directement sur le service de Police Municipale, sans intermédiaire. Il rappelle également que la sécurité était au cœur des débats lors des dernières élections municipales, c'est un élément important, sur lequel il souhaite une vue directe. Il rajoute que les pointillés sont des liens fonctionnels.

Enfin, Marc VALETTE indique qu'avec ces différents carrés, il ne perçoit pas la fonction des agents, et fait le lien avec le RIFSEEP dont le premier critère d'étude est la fonction.

Nicolas BARTHE lui répond, que le RIFSEEP va être réalisé et mis en place. Il rappelle que la Commune est hors la loi. Il précise qu'un cabinet d'audit a été diligenté pour réaliser avec les agents, le RIFSEEP. Il n'y a pas de fiches postes pour de nombreux agents, c'est à faire afin de pouvoir valoriser l'agent en fonction de cette fiche de poste.

Monsieur le Maire précise que cet organigramme transitionnel va également répondre au RIFSEEP. Ce dossier a déjà bien avancé, et il indique que courant juillet 2021 plus de 90 % du RIFSEEP sera réalisé, ainsi que de la cotation des postes.

Marc VALETTE indique que le RIFSEEP a été mis en place depuis 2014 et au fur et à mesure, des décrets sortent selon les grades. Selon le tableau des effectifs, joint à la convocation, il y a 114 agents, mais seuls 45 agents seront concernés par le RIFSEEP, car tous les grades ne sont liés au RIFSEEP, il faut l'expliquer aux agents.

Laurent ROSELLO intervient en apportant plusieurs remarques complémentaires. Il fait remarquer que le service de la culture est directement rattaché à la commune, et en déduit que cela ne dépend plus de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, ou bien que l'O.M.J.C est vidé de ces compétences. Il demande si c'est le cas ? S'agit-il d'une anticipation de la dissolution de l'O.M.J.C sans que le Conseil Municipal l'ait voté ou sans que le conseil d'administration en ait débattu ?

Nicolas BARTHE indique que le RIFSEEP concerne plus d'agents que ce qui a été cité même sur la commune et répète que c'est dans ce sens qu'il s'agit d'un organigramme transitionnel. L'équipe municipale anticipe, en commençant à prendre les habitudes qui seront définitives dans les prochains mois. Il explique qu'il a fallu de suite enclencher ce fonctionnement. Car lorsque la nouvelle équipe est arrivée et a étudié le budget de la commune, celui de l'O.M.J.C était illisible. Ils ont eu du mal à différencier ce qui faisait partie de la jeunesse et ce qui faisait partie de la culture. Ainsi pour commencer à rendre cela lisible, il a fallu dissocier la jeunesse de la culture, permettre aux chefs de service de travailler ensemble, de lisser doucement cette dissolution dans le temps, la nouvelle équipe a décidé d'organiser l'organigramme comme quand l'O.M.J.C sera dissout

Laurent ROSELLO dit qu'il aurait d'abord fallu dissoudre l'O.M.J.C puis mettre au vote l'organigramme.

Nicolas BARTHE répond que l'O.M.J.C existe encore et sera dissout courant 2021. Mais afin d'accélérer le fonctionnement, les services, la dissociation jeunesse/culture, pour mettre en place une année culturelle pleine, pour permettre à ce que les 2 chefs de service apprennent à travailler ensemble, en confiance, pour permettre le développement de la politique de la jeunesse il fallait séparer la culture de l'enfance/jeunesse. 2 chefs de service ont été rattachés à ces services. Il fallait avancer.

Laurent ROSELLO soumet sa seconde remarque. Il a bien noté que par rapport au secrétariat du Maire, l'agent soit sous couvert du Directeur Général des Services, alors pourquoi les deux délégués du Maire ne sont pas sous la responsabilité du D.G.S en terme de ressources humaines ? ainsi que la Police Municipale ? Il souligne que le Maire à expliquer plus tôt dans la séance, qu'il s'agissait, pour les traits en pointillés, d'emplois fonctionnels, tandis que les traits pleins étaient des emplois directs ?

Nicolas BARTHE le reprend en précisant qu'il s'agit de liens fonctionnels.

Laurent ROSELLO remarque que les deux délégués dépendent directement du Maire, et non du D.G.S.

Nicolas BARTHE lui répond oui, c'est exactement cela.

Laurent ROSELLO interroge Monsieur le Maire sur la personne déléguée à la sécurité : Est-elle en disponibilité ? en détachement ? ou s'il continue à exercer ses fonctions à la Police Nationale en même temps qu'il travaille sur la commune de Toulouges ?

Nicolas BARTHE lui répond que tout a été fait dans les règles, et la légalité. En effet, avant de demander à Jean-Paul LEUTELLIER d'intégrer le Cabinet du Maire, et réfléchir à la politique de sécurité, il a bien sûr eu l'autorisation de ses supérieurs hiérarchiques, puisqu'il est dans une fonction de réflexion et non de terrain.

Laurent ROSELLO demande s'il est toujours agent de l'Etat de la Direction Départementale de la Police aux Frontières ?

Nicolas BARTHE lui répond qu'il est toujours Officier de Police Judiciaire.

Ludovic MONNE demande sous quels types de contrat sont ces contractuels ?

Nicolas BARTHE répond qu'il s'agit de Contrat de Droit Public d'une durée hebdomadaire de 3h/semaine, sur une fonction particulière donnée à deux intervenants extérieurs qui conseille le Maire sur la proximité et sur la sécurité. Il précise aux élus de « Encore et Toulouges », que les contrats peuvent leur être envoyés.

Laurent ROSELLO souligne que s'ils travaillent 3 heures par semaine, leur intervention est déjà complète pour cette semaine en participant au Conseil municipal.

Nicolas BARTHE lui répond que tout est comptabilisé.

Nicolas BARTHE conclut que l'organigramme est divisé en 2 pôles de façon à être plus efficient par rapport à la politique que la nouvelle équipe municipale souhaite développer. Il s'agit d'une politique plus efficiente pour l'action au niveau de la proximité, des services, de l'accueil du public, de la sécurité ; et un autre pôle axé sur l'enfance, la politique de la jeunesse, qui devient au fil des années un grand service et sur lequel il faut être très attentif.

Organigramme approuvé par 6 abstentions (celles de Laurent ROSELLO, Marc VALETTE, Véronique FERNANDEZ, Ludovic MONNE, Catherine BRET, Bernard PAGES) et 23 voix pour.

2 – Création de postes et modification du tableau du effectifs

Marc VALETTE intervient en indiquant que dans le tableau des effectifs, au niveau des filières techniques et sanitaire et sociale, il ne trouve pas les mêmes totaux.

Nicolas BARTHE lui répond qu'ils vont le regarder en sortant la pièce administrative.

Marc VALETTE indique que sur la colonne du milieu intitulée « effectifs budgétaires » il trouve 41 effectifs sur la filière technique, alors que sur les effectifs pourvus 37 effectifs sont inscrits. Dans la filière sanitaire et sociale, il trouve 23 dans les effectifs budgétaires au lieu de 21.

Nicolas BARTHE lui indique que cela sera vérifié, il s'agit d'un tableur excel avec une formule, dont normalement il n'y a pas d'erreur. Les formules informatiques sont bonnes.

Nicolas BARTHE précise que l'organigramme a été réalisé aussi en fonction de l'audit et des pistes données, en les adaptant au personnel, à la politique qu'il souhaite mettre en place, et aux services qu'il veut rendre à l'habitant. Il s'agit d'un melting pot entre l'audit, le travail de terrain réalisé depuis qu'ils sont élus, les compétences des agents sur lesquelles ils vont s'appuyer.

- Un poste d'ingénieur territorial principal à 35/35^{ème}

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée, qu'afin de favoriser le déroulement de carrière d'un agent qui peut bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un poste d'Ingénieur Territorial Principal à 35/35^{ème} et de modifier le tableau des effectifs.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'Ingénieur territorial principal.

Laurent ROSELLO demande quelle est la fonction de cet agent ?

Nicolas BARTHE lui répond que l'agent concerné est Directeur des Services Techniques.

Laurent ROSELLO rebondit sur la remarque antérieure de Marc VALETTE, sur l'organigramme, il fait remarquer que le Directeur des Services Techniques est situé sur la même ligne que les chefs de service, et non au niveau des Directeurs Généraux et Adjoint. Ainsi un agent de catégorie A est au même niveau que des agents de catégorie B ou C. Il n'est pas au niveau du Directeur Général des Services et de Nathalie BEAUFILS, agents de catégorie A.

Laurent ROSELLO dit que le Directeur des Services Techniques est au même niveau que la personne en charge du service des Sports, qui est de catégorie C.

Nicolas BARTHE lui répond qu'il est sur la ligne des Directeurs, et que le Directeur des Sports est de catégorie B.

Laurent ROSELLO lui indique qu'Ingénieur Principal aurait pu au moins, visuellement, apparaître au même niveau que les deux autres Directeurs Généraux. Il précise que si un jour le D.G.S et le D.G.A sont absents quelle est la personne, parmi les chefs de service qui pourraient les suppléer ?

Vote pour à l'unanimité.

- Un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée, qu'afin de favoriser le déroulement de carrière d'un agent qui peut bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un poste d'Agent Social Principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème} et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

- Autorisation de recrutement d'un Contrat de Droit Public à durée déterminée

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée que dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme des services, il convient d'affecter un emploi d'attaché territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Responsable du Pôle Enfance - Jeunesse – Communication.

Il précise au Conseil Municipal que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, et qu'un poste de cadre A est vacant au tableau des effectifs.

Il propose d'autoriser l'autorité territoriale à pouvoir recourir à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour pourvoir temporairement le poste par un agent contractuel.

Ludovic MONNE pose la question où est le tableau des effectifs ? étant donné qu'il s'agit d'un Contrat de Droit Public ?

Il lui est répondu que ce poste est comptabilisé dans les 26 postes existants.

Ludovic MONNE pose également la question du motif du recrutement, quel est le motif du recrutement ?

Nicolas BARTHE lui répond que l'équipe municipale veut moderniser l'organigramme et la politique de la ville, qui dit modernisation, dit connaissance du terrain et dit compétences. Il souhaite nommer un responsable de ce Pôle Enfance – jeunesse – communication, qui est un pôle très important de leur politique. Il faut des gens compétents et qui ont de l'expérience.

Ludovic MONNE rappelle que dans la fonction publique, pour les Contrats de Droit Public, sur des postes permanents ou non permanents, il existe des catégories de motifs de recrutement qui sont exigés par exemple lorsqu'il y a un accroissement temporaire d'activités, saisonnier... Quelles sont les missions ? Quel est le critère de ce contrat et quelle est sa durée ?

Nicolas BARTHE répond que la durée de ce contrat est de 2 fois 1 an, et il rappelle que la mission de cet agent sera de diriger le pôle Enfance – Jeunesse – Communication et que ce type de contrat peut être fait le temps de la vacance de poste, en attendant que le poste soit pourvu par un fonctionnaire.

Ludovic MONNE demande si avec cet organigramme il n'y a plus de collaboratrice de Cabinet ?

Nicolas BARTHE lui répond qu'il n'y a plus de collaboratrice de Cabinet. Il explique qu'il a voulu privilégier la politique de l'enfance et de la jeunesse, les missions liées au sport. Il indique qu'il gèrera son cabinet. Il souligne qu'il a beaucoup de chance d'avoir quelqu'un sur la commune qui ait autant d'expérience dans ce domaine.

Laurent ROSELLO intervient en indiquant qu'il reste encore 4 personnes au sein de son cabinet.

Nicolas BARTHE le reprend en indiquant qu'il y a 3 personnes.

Laurent ROSELLO répond que sur le tableau des effectifs 4 personnes sont mentionnées.

Il lui est répondu qu'il s'agit des postes ouverts, soit des postes à pourvoir, ces postes ne sont pas pourvus.

Laurent ROSELLO demande où figurent les deux agents en contrat de Droit Public à 3heures hebdomadaires ?

Il lui est répondu que ces deux agents, sont dans le tableau des effectifs, inclus dans les 24 Contrats de Droit Public.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

Laurent ROSELLO prend la parole, pour remercier le Conseil Municipal d'avoir eu recours au live facebook, dans cette période de crise sanitaire, et indique qu'il s'agit d'une très bonne initiative. Il regrette que ce procédé n'ait pas été utilisé lors de la dernière séance du Conseil Municipal qui se déroulait également durant la crise sanitaire, et qui portait sur le Rapport d'Orientations Budgétaires et l'armement de la Police Municipale, dossiers aussi importants que le Budget. La population aurait pu alors entendre les différents échanges. Il demande si pour les prochaines séances il serait possible que tous les membres de son groupe soient installés les uns à côté des autres, sur un même côté, ce qui faciliteraient leurs échanges entre eux.

Laurent ROSELLO indique que justement lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire rendait compte d'une étude de faisabilité réalisée sur l'espace Abelanet et avait précisé que dès que le projet serait finalisé il serait présenté aux élus, afin que ceux-ci puissent participer et débattre. Laurent ROSELLO indique qu'il a été surpris de découvrir dans la presse la présentation de ce projet de l'espace Abelanet , alors qu'il pensait que les élus en auraient eu la primeur ou bien que ce dossier était encore ouvert à la discussion.

Nicolas BARTHE répond que le facebook live n'a pas été fait avant car cela nécessite des investissements coûteux (matériels adéquats) et qu'il fallait former des agents. Nicolas BARTHE en profite pour remercier l'équipe de la communication et de la culture. Il s'agit avant tout d'une méthode de travail en transparence pour les toulougiens, et encore plus pour cette séance dédiée au budget. Il indique que les séances du conseil municipal seront retranscrites via facebook, le temps que durera la crise sanitaire, afin que les administrés puissent voir les échanges. Le conseil municipal se passe dans le respect.

Nicolas BARTHE insiste en indiquant que Toulouges intéresse la presse car il y a un nouveau souffle. Lors de l'entrevue avec la presse Monsieur le Maire indique qu'il a répondu en évoquant un concept, une identité, et n'est pas rentré dans les détails, qui vont être partagés avec l'ensemble des élus et la population. Il souhaite principalement que l'espace Abelanet soit un véritable tiers lieu, un lieu de convivialité où se rencontrent la culture, l'alimentaire, l'économie, l'art, le chant, le sport...les familles avec les jeux d'enfants, l'environnement, la nature. C'est un concept auquel l'équipe « Pour vous Toulougiens » y tient. C'est donc ce concept, cette image qu'il a voulu faire passer auprès des journalistes de l'Indépendant. Si l'on veut que Toulouges soit dynamique, attire, il faut communiquer c'est important. Il faut que l'on parle de nous, il faut être fier de cette ville. Il s'agit d'un projet unique. Ce projet sera l'ADN du Toulouges de demain.

De plus, il précise que la commune a postulé, auprès de la Préfecture et de l'ARS, pour accueillir un centre de vaccination. Il indique qu'avec Patrice PASTOU, Délégué à la santé, et Nathalie BEAUFILS, la commune est en contact avec les Services Préfectoraux.

Il rappelle que le centre de dépistage accueille les toulougiens et également les extérieurs. La Maison du Citoyen est ouverte et accueille les administrés en quête de renseignements sur la vaccination. La Maison du Citoyen a accompagné et aidé environ 400 personnes à la vaccination. Il souligne que l'action sociale est là. Le prochain levier sera d'accueillir un vaccinodrome éphémère de 300 à 400 doses, puisque la commune dispose de salles disponibles. Il indique que la Préfecture des Pyrénées-Orientales, ainsi que l'Agence Régionale de Santé traitent actuellement notre demande. La commune a fait acte de candidature, et révèle que Toulouges est en lien avec le monde médical local : médecins infirmiers de la commune, nécessaires pour piloter ce centre de vaccination et apporter ce service à la population.

L'ensemble du conseil municipal aura permis d'avoir les 3 leviers importants pour gérer et accompagner les gens au cours de cette crise : le dépistage, répertorier-orienter et le dernier : amener aux portes de notre ville un centre de vaccination. Ainsi les élus auront pleinement participé à l'action de protection des toulougiens, lors de cette crise sanitaire historique. Toulouges aura ainsi permis de participer à la vaccination des toulougiens. Peu de communes du département ont pris ces décisions.

Pour conclure, Nicolas BARTHE remercie les services communaux, Laurent LOPEZ pour sa présentation du budget, faite de manière brillante claire et transparente.

Véronique FERNANDEZ prend la parole, en demandant s'il serait possible de mettre en place les prélèvements salivaires dans les écoles. En effet, elle indique qu'un cas de Covid-19 variant anglais a été détecté en maternelle. Comment va se passer la rentrée des classes ? Est-ce possible de mettre en place ces tests afin que nos enfants réintègrent l'école en toute sécurité ?

Nicolas BARTHE indique que l'Inspection académique l'a mis en place avec la ville de Le Soler mais ne l'a pas généralisé à toutes les écoles. Il propose que Véronique FERNANDEZ travaille en partenariat avec Stéphanie GOMEZ de le mettre en place. Véronique FERNANDEZ pense que cela peut être intéressant d'autant qu'il y a un cas positif et que les enfants de soignants ont été gardés à l'école maternelle comme à l'école élémentaire. La reprise des élèves est programmée pour le 26 avril prochain, comment être assurés qu'il n'y a pas d'autres cas ?

Stéphanie GOMEZ intervient en indiquant que cela est important, il y a le cas d'une ATSEM qui est positive ainsi qu'une enseignante. Il serait intéressant de mettre en place ces tests salivaires. Les écoles qui ont été sélectionnées, ont découvert ces tests de manière fortuite. Elle indique qu'ils vont faire en sorte que le système des tests salivaires arrive sur les écoles de Toulouges. Stéphanie GOMEZ rappelle que ces tests sont réalisés, sur volontariat des parents, puisqu'elle rappelle qu'il faut l'autorisation des parents pour pratiquer ces tests. Le prélèvement n'est pas obligatoire, il y a une autorisation.

Véronique FERNANDEZ indique qu'en temps que parent, cela est rassurant quand les enfants font un test salivaire plutôt que le test PCR, beaucoup moins agréable.

Laurent ROSELLO demande des nouvelles des deux personnes. Stéphanie GOMEZ lui répond que les personnes concernées vont plutôt bien, elles ont eu quelques symptômes et sont à l'isolement.

Laurent ROSELLO indique que l'idée du centre de vaccination est une bonne idée. Nicolas BARTHE le reprend en insistant que la commune a postulé, que rien n'est gagné, la commune a pris rang. Laurent ROSELLO souligne que sur la commune de Baho, l'a fait le week-end dernier, cela a été une réussite, ce qui était intéressant c'est qu'une équipe mobile a permis d'aller au domicile des personnes qui ne pouvaient pas se déplacer, notamment les personnes âgées, cela serait une bonne idée, si Toulouges était retenue, de le mettre en place. Nicolas BARTHE conclut en précisant que Toulouges est sur le même schéma que BAHO.

2021/138

NB

Il remercie l'ensemble des élus pour la qualité des échanges.

Séance levée à 21h00

Le Secrétaire de séance,

Béatrice BAILLEUL

MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Eric GARAVINI	
Christine MALET	
Thierry SEGARRA	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Pascale MICHEL	
Serge CIVIL	
Jean-Charles FESQUET	
Patrice PASTOU	
Sandra FERRER	
Audrey CALVET	
Vanessa BLAY	
Sandrine RABASSE	
Rudy KLEIN	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Catherine BRET	
Ludovic MONNE	
Laurent ROSELLO	
Véronique FERNANDEZ	

Michel PLAZA	
--------------	--